



Campagne 20 000 foyers

**Description de la réduction de l'itinérance
chronique**

&

Document de questions et réponses

20 septembre 2018

INTRODUCTION

Ce document fournit dans un premier temps une description de ce que signifie « réduire » l'itinérance chronique dans la Campagne 20 000 foyers et présente dans un deuxième temps une section de questions et réponses pour répondre aux questions les plus fréquemment posées sur le sujet. Ce document s'adresse principalement aux collectivités participant à la Campagne 20 000 foyers et complète l'information que l'on retrouve sur le site Web [Prêt Pour Zéro](#). Ce document continuera d'être mis à jour au besoin afin de clarifier davantage l'information ou d'inclure des questions supplémentaires.

RÉDUIRE À 20 000 FOYERS

Les collectivités participant à la Campagne 20 000 foyers (20KFoyers) travaillent avec trois cohortes dans le but de franchir les étapes importantes de leur cheminement pour mettre fin à l'itinérance chronique :

1. **Liste par nom** – l'élaboration et la réalisation [d'une liste par nom complète et de qualité](#), en temps réel, qui produit des données fiables.
2. **Réduire à zéro** – la réduction mensuelle du nombre de sans-abri actifs (le sujet de ce document)
3. **Zéro pour tous** – atteindre et maintenir le zéro fonctionnel de l'itinérance chronique (puis l'étendre à de nouvelles populations)



DESCRIPTION DU MOT « RÉDUIRE »

Le terme « réduire » fait référence à la réduction du nombre de personnes qui vivent activement une situation d'itinérance chronique. Les collectivités ne pourront surveiller la réduction de façon fiable et uniforme que lorsqu'elles auront créé une liste par nom règlementaire et qu'elles auront déterminé un « mois de référence » (le premier mois à partir duquel les réductions seront mesurées). Cependant, même avec une liste par nom fiable et une base de référence claire, il existe plusieurs manières de définir et de mesurer la « réduction ». Dans cette section, nous décrirons les façons dont la « réduction » est mesurée et rapportée dans la Campagne 20 000 foyers.

Les trois indicateurs principaux de réduction utilisés dans la Campagne 20 000 foyers sont illustrés ci-dessous, suivis par une description plus détaillée.

Portrait des collectivités participant à la campagne (trois indicateurs, cinq mesures)

1. Réductions à partir de la base de référence initiale : 4 ont un mois de référence de qualité, 0 itinérance chronique en-dessous de la base de référence initiale
2. De nouvelles et importantes réductions au fil du temps : 0 collectivité est en voie de réduire de manière significative, 0 collectivité avec une réduction significative
3. S'approcher du zéro fonctionnel de l'itinérance chronique : 0 collectivité dans la dernière ligne droite

Premier indicateur – Sous la base de référence (deux mesures)

1.1 Nombre total de collectivités avec un mois de référence de qualité

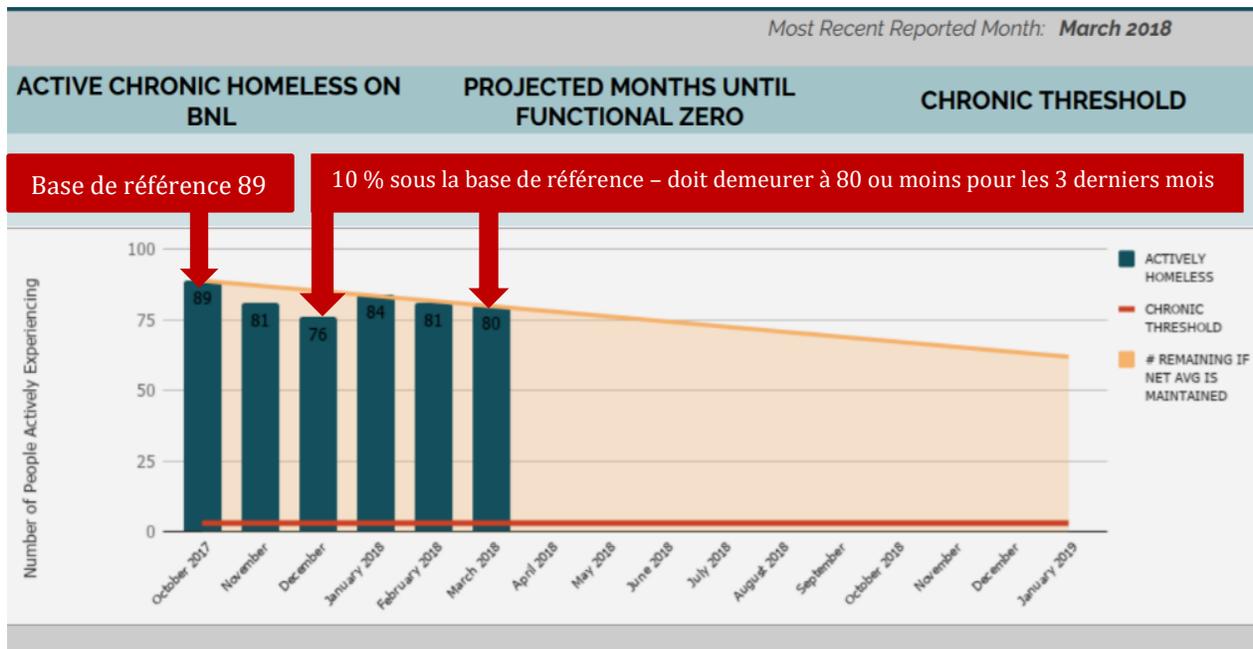
Une fois que les collectivités ont établi une liste par nom règlementaire, elles doivent confirmer un mois de référence de base à partir de leurs données sur les personnes sans abri chroniques actives. Cette référence de base devrait refléter un nombre raisonnablement exact (aucun changement important prévu – par exemple, nettoyage des données, dénombrement), car il sera utilisé pour comparer les progrès en cours.

1.2 Nombre total de collectivités sous la base de référence

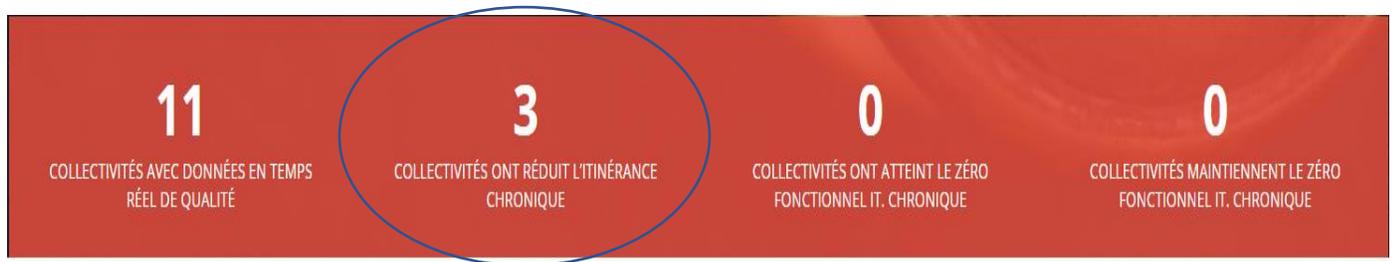
Cette mesure est définie comme étant le nombre de personnes sans abri chroniques actives sous la base de référence initiale pour les trois derniers mois et dont l'ampleur de la réduction est soit de 5 %, 10 % ou 15 % sous le niveau de référence (selon le nombre de personnes itinérantes chroniques actives au départ), comme suit :

- Plus de 500 personnes sans abri chroniques actives au départ – 5 % de moins que le niveau de référence au cours des trois derniers mois
- 50-499 personnes sans abri chroniques actives au départ – 10 % de moins que le niveau de référence au cours des trois derniers mois
- 1-49 personnes sans abri chroniques actives au départ – 15 % de moins que le niveau de référence au cours des trois derniers mois

Dans le graphique ci-dessous (en anglais), vous trouverez un exemple de collectivité dont la base de référence est de 89 personnes sans abri chroniques actives, ce qui veut dire que pour être considérée « sous la base de référence », cette collectivité devrait atteindre le nombre de 80 personnes sans abri chroniques actives ou moins (réduction de 10%). Ce nombre a été atteint pendant seulement deux mois, et ceux-ci ne comptent pas parmi les trois derniers mois, ce qui veut dire que cette collectivité n'est pas considérée « sous la base de référence ». Si elle réussit à maintenir le nombre de 80 ou moins au cours des deux prochains mois, alors elle sera considérée « sous la base de référence ».



Le nombre total de collectivités sous la base de référence est indiqué sur la barre de progression affichée sur la page d'accueil du site Web [Prêt pour zéro](#) (voir ci-dessous).



Les données des collectivités seront examinées mensuellement pour cette mesure et il est possible que les collectivités passent sous la base de référence à un moment, puis qu'elles reviennent au-dessus du seuil de référence à un autre moment.

Le fait d'atteindre un statut « sous la base de référence » est un excellent point de départ pour réduire l'itinérance chronique. L'étape suivante consistera à mesurer des changements plus importants au fil du temps.

Deuxième indicateur – Des réductions significatives (deux mesures)

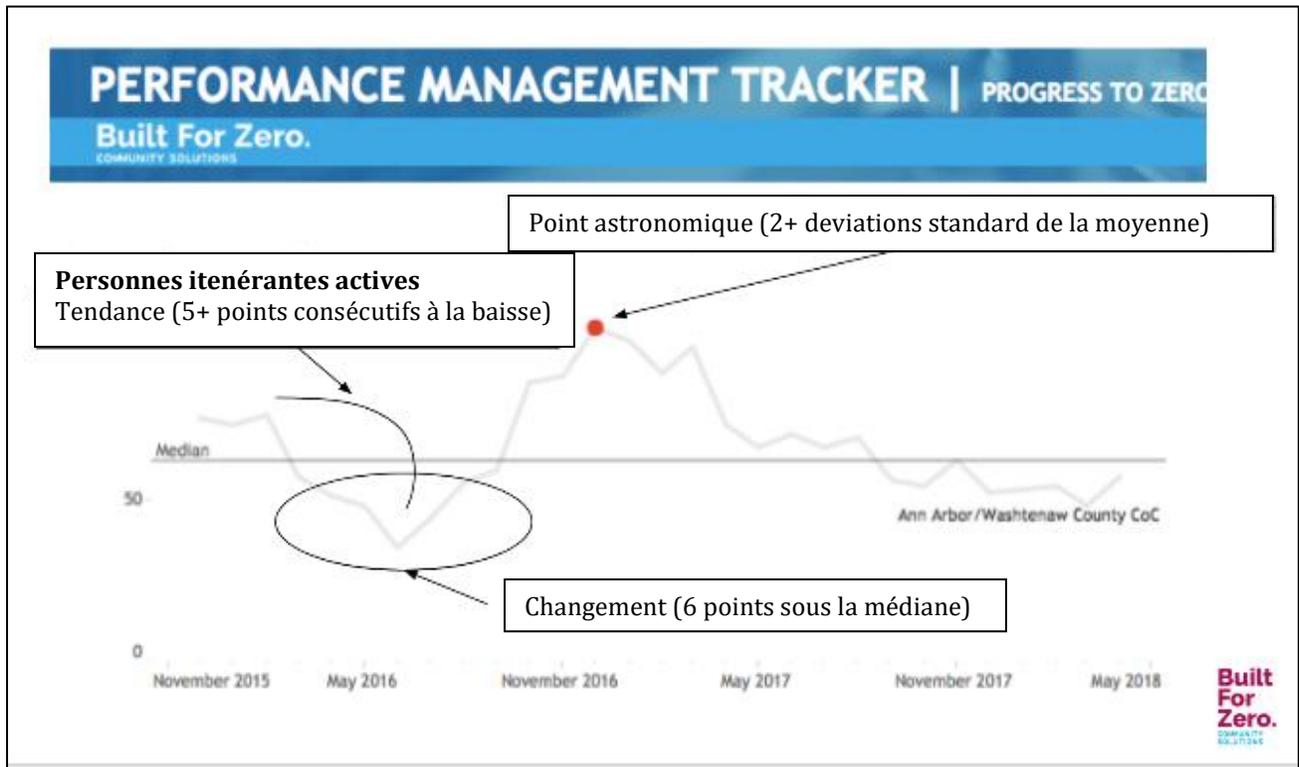
Les deux mesures suivantes visent à déterminer si une collectivité est « en voie de » réaliser une réduction significative ou si elle a « atteint » une réduction significative.

Pour qu'une communauté soit considérée comme ayant réalisé une « réduction significative », elle doit avoir atteint un objectif de « tendance » ou un « changement » dans ses données. Ces mesures s'appuient sur un diagramme de progression. Ce diagramme est en fait un graphique linéaire des données tracées dans le temps. Un diagramme de progression est l'un des outils les plus importants pour indiquer la différence entre les variations normales/aléatoires des données ou encore lorsqu'un changement durable et statistiquement important se produit. Nous nous concentrerons sur les deux règles suivantes des diagrammes de progression qui agiront à titre de signaux de changement (un minimum de 10 points de données est requis pour appliquer ces règles) :

- a. **Tendance** – 5 points consécutifs ou plus à la hausse ou à la baisse
- b. **Changement** – 6 points consécutifs ou plus au-dessus ou en dessous de la médiane¹

Une tendance et un changement représentent tous deux des signes de changement et l'un n'est pas « meilleur » que l'autre. L'emploi de diagrammes de progression nous aide à reconnaître les changements importants et à ne pas réagir de façon excessive à un ou plusieurs points de données qui peuvent simplement faire partie des variations normales des données. Voir l'exemple de diagramme de progression ci-dessous (en anglais).

¹ La **médiane** (le 50^e percentile) est le nombre qui se trouve au milieu de l'ensemble de vos données, une fois que celles-ci sont rassemblées en ordre et en choisissant le point du milieu. Si le nombre d'observations est pair, la médiane est alors la moyenne des deux valeurs du milieu.



Pour en savoir plus sur les diagrammes de progression, consultez le document de deux pages Health Quality Ontario ou visionnez ces deux vidéos (en anglais) (première vidéo – [Run Chart Rules](#), deuxième vidéo – [Run Chart Examples](#)).

2.1 Nombre total de collectivités en voie de réduire

Le fait d'être « en voie de » réduire est un jalon intermédiaire important que les collectivités peuvent reconnaître dans leur chemin vers une tendance ou un changement.

Vers une tendance	Vers un changement
<ul style="list-style-type: none"> • 10 mois consécutifs de données déclarées • 3 mois consécutifs avec tendance à la baisse – le dernier mois des données déclarées se situe dans les 3 derniers mois • Pour les besoins d'une tendance : Si la valeur de deux ou plusieurs points 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 mois consécutifs de données déclarées • 3 mois de données sous la médiane – le dernier mois des données déclarées se situe dans les 3 derniers mois • Pour les besoins d'une mutation : les valeurs qui tombent sur la médiane n'ajoutent ni n'interrompent un

successifs est la même, ignorer l'un des points lors du comptage. Des valeurs identiques ne font pas ou ne cassent pas une tendance.	changement. Ignorez les valeurs qui tombent sur la médiane et continuez à compter.
--	--

Ces deux mesures démontrent que la collectivité s'approche d'un changement important, mais de façons différentes.

2.2 Nombre total de collectivités ayant atteint une réduction significative

La Campagne 20 000 foyers reconnaît qu'une « réduction significative » a lieu lorsqu'on note une tendance ou un changement à la baisse.

Tendance à la baisse	Changement à la baisse
<ul style="list-style-type: none"> • 10 mois consécutifs de données déclarées • 5 mois consécutifs ou plus avec une courbe à la baisse – le dernier mois des données déclarées se situe dans les 3 derniers mois • Pour les besoins d'une tendance : Si la valeur de deux ou plusieurs points successifs est la même, ignorer l'un des points lors du comptage. Des valeurs identiques ne font pas ou ne cassent pas une tendance. 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 mois consécutifs de données déclarées • 6 mois de données sous la médiane – le dernier mois des données déclarées se situe dans les 3 derniers mois • Pour les besoins d'un décalage : les valeurs qui tombent sur la médiane n'ajoutent ni n'interrompent un changement. Ignorez les valeurs qui tombent sur la médiane et continuez à compter.

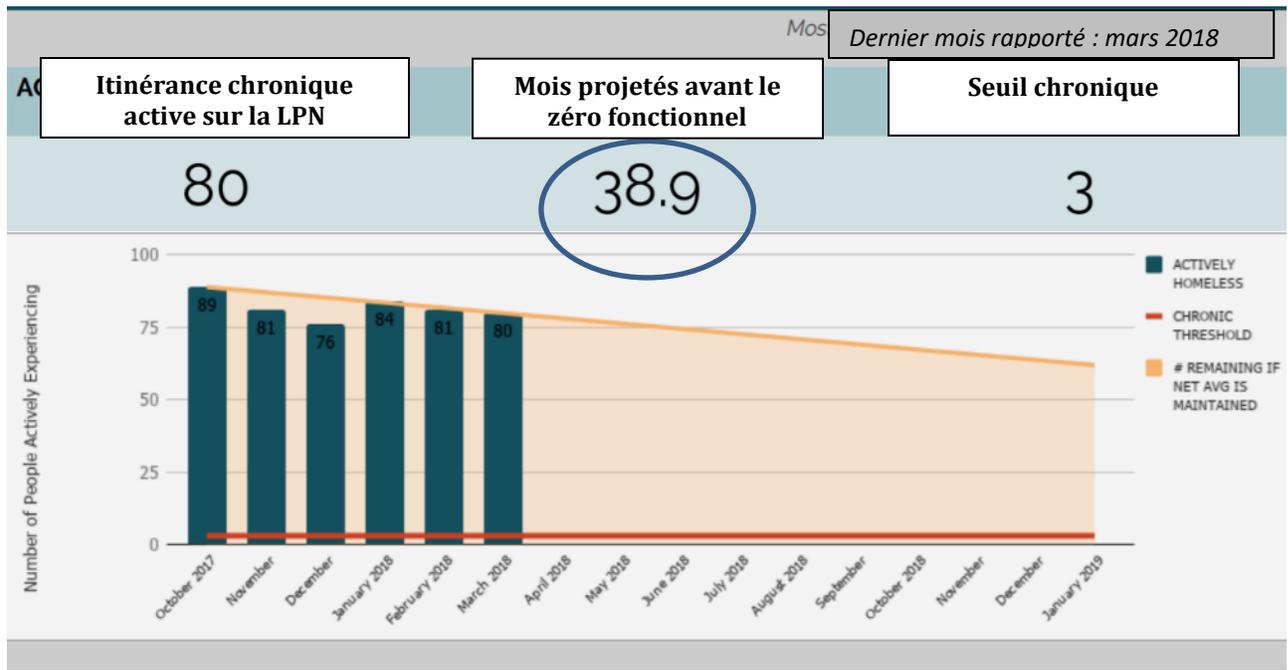
Ces deux mesures démontrent un changement significatif, mais de façons différentes.

Troisième indicateur – la dernière étape (1 mesure)

1. Nombre total de collectivités dans la dernière étape

- Il s'agit des collectivités pour lesquelles, grâce aux outils de décompte, on peut prédire qu'elles devraient atteindre l'objectif du zéro fonctionnel de l'itinérance chronique au cours des 12 prochains mois ou moins, en se basant sur la moyenne des taux d'entrées et de sorties.

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'outil de décompte. Celui-ci montre que dans environ trois ans (38,9) mois, la collectivité devrait atteindre le zéro fonctionnel.



QUESTIONS ET RÉPONSES

Les réponses aux neuf questions suivantes se trouvent ci-dessous :

Question 1 : Est-ce que faire partie de la cohorte de réduction de la Campagne 20 000 foyers équivaut à « réduire » ?

Question 2 : Qu'est-ce que les collectivités devraient prendre en considération lorsqu'elles choisissent un « mois de référence » ?

Question 3 : Arrive-t-il souvent que les collectivités voient une hausse dans leurs chiffres ?

Question 4 : Que se passe-t-il si une collectivité qui s'approchait d'une tendance à la baisse voit soudainement ses chiffres augmenter ?

Question 5 : Que se passe-t-il si une collectivité qui s'approchait d'un changement à la baisse voit soudainement ses chiffres passer au-dessus de la médiane ?

Question 6 : Comment la Campagne 20 000 foyers établira-t-elle la médiane d'une collectivité pour aider à mesurer ses réductions ?

Question 7 : Dans quelles circonstances une nouvelle médiane peut-elle être calculée et quel est le processus ?

Question 8 : Pourquoi la « dernière étape » de réduction a-t-elle été fixée à une fin fonctionnelle prévue dans les 12 mois ?

Question 9 : La Campagne 20 000 foyers publiera-t-elle publiquement nos chiffres ?

Question 1 : Est-ce que faire partie de la cohorte de réduction de la Campagne 20 000 foyers équivaut à « réduire » ?

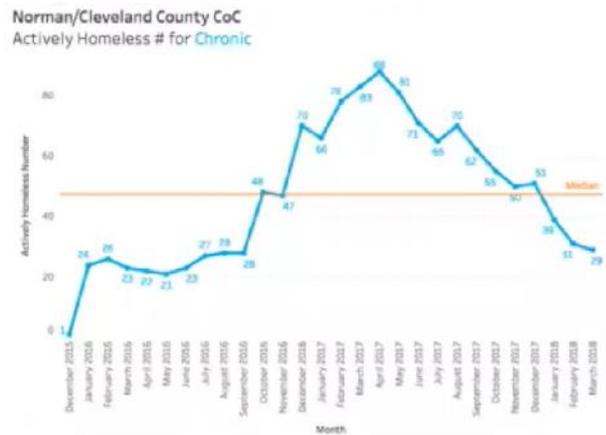
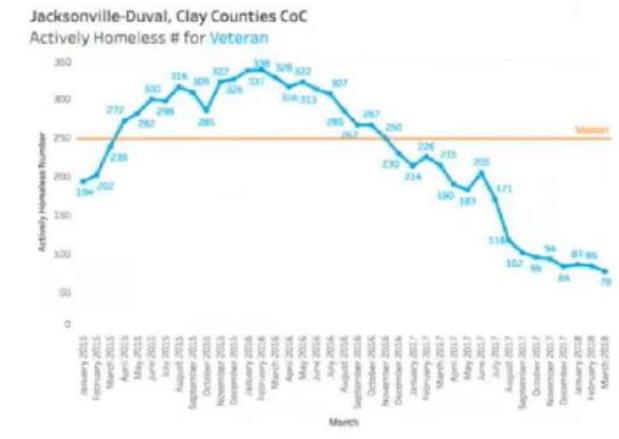
Les collectivités participant à la Campagne 20 000 foyers qui ont complété une liste par nom accèdent à la Cohorte de réduction. Cependant, faire partie de la Cohorte de réduction ne veut pas dire nécessairement que la collectivité est en train de réduire ses chiffres. Les collectivités de la Cohorte de réduction pourraient maintenir leur nombre de personnes sans abri chroniques actives ou même le voir augmenter pendant qu'elles continuent de renforcer leurs données et de déterminer la structure, les ressources et les activités nécessaires pour commencer à diminuer les entrées et/ou à augmenter les sorties afin d'obtenir une réduction nette du nombre de personnes sans abri chroniques actives.

Question 2 : Qu'est-ce que les collectivités devraient considérer lorsqu'elles choisissent leur « mois de référence » ?

Les collectivités choisissent leur mois de référence une fois qu'elles ont une liste par nom règlementaire. Les collectivités choisiront généralement le mois au cours duquel elles ont complété la liste par nom à moins que, pour une raison quelconque, les données ne soient pas aussi exactes qu'elles devraient l'être (p. ex., un nettoyage des données a été effectué au cours d'un mois ultérieur, le dénombrement vient d'être complété, plus de personnes ont été ajoutées, un nouveau partenaire important a commencé à déclarer des données, etc.). Le mois de référence n'a pas besoin d'être « parfait », mais il devrait être aussi raisonnablement exact et complet que possible. Une collectivité peut demander à ce que sa base de référence soit réévaluée au besoin.

Question 3 : Arrive-t-il souvent que les collectivités voient une hausse de leurs chiffres ?

Au fur et à mesure que les collectivités continuent de renforcer leur liste par nom (même après avoir réalisé une liste règlementaire), il n'est pas rare de voir augmenter le nombre de personnes sans abri actives avant que des réductions commencent à se produire. Un renforcement de vos données devrait toujours être célébré ! Voyez ci-dessous des exemples de collectivités aux États-Unis qui ont vu leurs chiffres augmenter avant de commencer à baisser.



Question 4 : Que se passe-t-il si une collectivité qui s’approchait d’une tendance à la baisse voit soudainement ses chiffres augmenter ?

Comme les données ont tendance à fluctuer régulièrement, il est difficile d’obtenir une tendance (5 points consécutifs ou plus à la baisse). Si une collectivité connaît un mois où son nombre de personnes sans abri chroniques actives est à la hausse, ceci la retire automatiquement d’une tendance à la baisse. Elle doit recommencer à compter à nouveau à partir de ce nouveau nombre (trois mois consécutifs de réduction pour être considérée comme « en voie de » ou cinq mois consécutifs de réduction pour avoir atteint une « réduction significative ».) Mais n’ayez crainte – il est plus probable que les collectivités connaissent des changements dans leurs données avec des fluctuations inférieures à la médiane (voir les points 3 et 4 de la description ci-dessus et le point 5 des questions et réponses ci-dessus pour plus d’informations).

Question 5 : Que se passe-t-il si une collectivité qui s’approchait d’un changement à la baisse voit soudainement ses chiffres passer au-dessus de la médiane ?

Lorsque vous consacrez tous vos efforts pour mettre fin de toute urgence à l’itinérance chronique, vous pouvez être fier de vous, peu importe à quelle étape vous vous trouvez. Même si vos chiffres augmentent, vos données peuvent vous indiquer la zone problématique, vous permettant ainsi de réagir en temps réel. Si une collectivité connaît un mois où le nombre de personnes itinérantes chroniques actives passe au-dessus de la médiane, ceci la retire automatiquement d’un changement à la baisse. Elle doit recommencer à compter à nouveau lorsqu’elle aura un point de données qui se situe sous la médiane (trois mois consécutifs sous la médiane pour être considérée comme « en voie de » ou six mois consécutifs pour être jugée « en réduction active ».) Voir le point 3 de la description ci-dessus pour plus d’informations.

Question 6 : Comment la Campagne 20 000 foyers établira-t-elle la médiane d'une collectivité pour aider à mesurer ses réductions ?

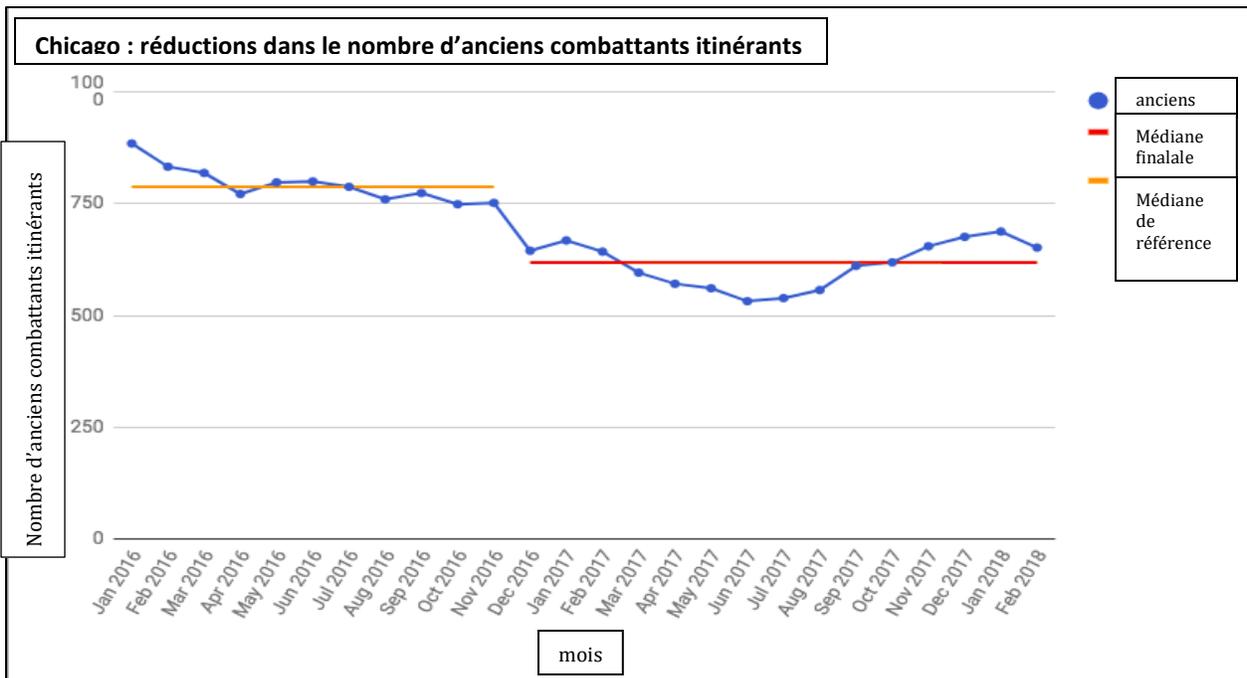
Pour établir votre médiane, nous devons d'abord déterminer votre mois de référence avec vous (voir la question 2 des questions et réponses ci-dessus). Une fois que votre mois de référence sera fixé, la médiane fluctuera automatiquement jusqu'à ce que vous atteigniez un total de 10 mois de données (incluant votre période de référence).

Lorsque vous atteignez 10 mois de données, la ligne médiane deviendra statique. Elle le restera jusqu'à ce que votre communauté connaisse une « tendance » ou un « changement » (voir question 7 ci-dessous concernant la réévaluation de la médiane).

Question 7 : Dans quelles circonstances une nouvelle médiane peut-elle être calculée et quel est le processus ?

La médiane sera recalculée par l'équipe de 20 000 foyers en collaboration avec la collectivité dans deux circonstances :

1. Lorsque le mois de référence d'une collectivité change considérablement en raison d'un important nettoyage des données ou d'autres facteurs. Le nouveau calcul de la médiane sera effectué comme indiqué à la question 6.
2. Lorsque vous connaissez un changement ou une tendance, votre médiane sera recalculée à l'aide des données de changement ou de tendance pour calculer à nouveau une médiane. Cette nouvelle médiane fluctuera automatiquement jusqu'à ce qu'il y ait 10 mois de données, puis elle deviendra statique. Veuillez noter qu'il s'agit du plan actuel, mais qu'il est en cours d'étude. Voyez l'exemple de Chicago ci-dessous (la médiane aurait été recalculée sur le deuxième changement, mais les données ont cessé d'être fournies

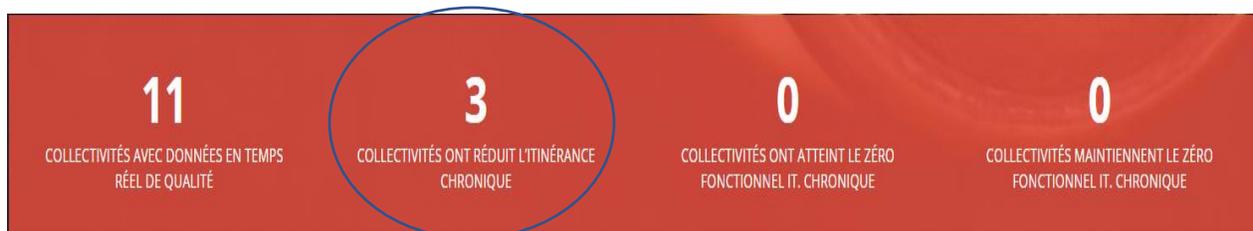


Question 8 : Pourquoi la « dernière étape » de réduction a-t-elle été fixée selon une fin fonctionnelle prévue dans les 12 mois ?

La « dernière étape » indique qu'une collectivité est sur le point de mettre un terme fonctionnel à l'itinérance chronique. La période d'un an donne aux collectivités le temps de réfléchir aux stratégies à adopter et d'obtenir l'appui des intervenants pour les aider à atteindre l'objectif final de zéro et commencer à envisager des stratégies de communication et de durabilité pour le moment où ce point sera atteint.

Question 9 : La Campagne 20 000 foyers publiera-t-elle publiquement nos chiffres ?

Les chiffres globaux de la campagne (sans identifier les collectivités) sont affichés sur la page d'accueil du site Web [Prêt pour zéro](#) (voir ci-dessous), qui est mise à jour chaque semaine.



Des chiffres plus détaillés sont présentés sur la page de [suivi de nos progrès](#) qui comprend un aperçu des progrès et plus de détails sur les [mesures de l'avancement de la campagne](#), qui est mis à jour chaque mois.

Les chiffres individuels d'une collectivité ne seront partagés publiquement sur le site Web de 20 000 foyers qu'après une conversation et une confirmation des nombres et du contexte entre le responsable de 20 000 foyers et le responsable des données de cette collectivité. Les chiffres pour les collectivités individuelles seront partagés avec d'autres collectivités participant à la Campagne 20 000 foyers de la façon suivante :

- Sur le site Web Change Package, protégé par mot de passe (où d'autres collectivités peuvent consulter vos chiffres, mais sont priées de ne pas les partager).
- À travers les webinaires et les séances de formation de la Campagne 20 000 foyers.